



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200071199-20180328-CCPL\_2018\_45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

Publication : 05/04/2018

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 20 mars 2018  
Date d'affichage : 20 mars 2018

### SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de mars, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), Laurent PLANCHE (suppléant de Gilles BOURDIER), Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Jeanne DEBITON  
Jean-Claude MOLINIER a donné pouvoir à Stéphane BARDIN  
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLIERE

#### Absents représentés :

Gilles BOURDIER  
Christelle CHAMPOMIER  
Éric GOLD  
Jean-Claude MOLINIER  
David MOURNET  
Jean-Claude PAPUT  
François-Xavier PERRAUD

#### Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M. Stéphane CHABANON

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2018-45 : **SBA - MODIFICATION DES STATUTS**

Rapporteur : Stéphane BARDIN

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-20 relatif aux modifications statutaires,*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 1975 portant adoption des statuts du Syndicat du Bois de l'Aumône,*

*Vu la délibération n°2017-49 en date du 29 septembre 2017 portant modification des statuts,*

Considérant qu'une nouvelle rédaction contenant des dispositions plus claires et plus accessibles est proposée par le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA),

Le rapporteur explique qu'il convient de modifier les statuts du SBA, et notamment :

- la mise à jour des membres du SBA suite au retrait de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne au 31 décembre 2017 et à la prochaine adhésion de Riom Limagne Volcans en tant que communauté d'agglomération
- l'extension des compétences du SBA : l'exécution de prestations de service au bénéfice de ses membres ou de tiers. C'est-à-dire autoriser le Syndicat à rendre des prestations de services en lien avec ses compétences et/ou les moyens dont il dispose au bénéfice de tiers adhérents ou non adhérents (communes, EPCI, autres entités publiques ou privées dans son périmètre ou à l'extérieur de son périmètre) — par exemple : l'accès aux déchèteries du SBA pour les usagers hors territoire (SICTOM des Couzes, SICTOM des Combrailles...), collecte de PAV pour le compte de la CC Thiers Dore et Montagne...
- la définition plus précise de la composition, du rôle et du fonctionnement du bureau et du comité syndical,
- l'ajout de dispositions financières et comptables,
- les règles de la représentation de chaque EPCI : réajustement du nombre de délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au comité syndical du SBA. La nouvelle rédaction proposée stipule que le nombre de délégués titulaires passe de 131 à 83 et le nombre de délégués suppléants passe de 67 à 43.

Nouvelle CC	Titulaires 2017	Suppléants 2017	5	1	TOTAL	
			délégué pour	délégué pour	délégués titulaires	délégués suppléants
			5 000	2 600		
Billom Communauté	26	13	5	8	13	7
CC Combrailles Sioule et Morge	19	10	5	3	8	4
CC Entre Dore et Allier	14	7	5	6	11	6
Mond'Arverne Communauté	12	6	5	6	11	6
CC Plaine Limagne	25	13	5	7	12	6
CC Riom Limagne et Volcans	35	18	5	23	28	14
<b>TOTAL (hors CC TDM)</b>	<b>131</b>	<b>67</b>	<b>30</b>	<b>53</b>	<b>83</b>	<b>43</b>

→ Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les modifications statutaires proposées,
- de notifier la présente décision au Syndicat du Bois de l'Aumône.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 05/04/2018

Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

